

Mairie d'Obernai
Monsieur Bernard Fischer
CS 80 205
67213 Obernai Cedex

Obernai, le 22 septembre 2021

Objet : Questions orales - Conseil municipal du 27/09/2021

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article 9 du règlement intérieur du Conseil municipal de la ville d'Obernai, j'ai l'honneur de formuler au nom de notre groupe trois questions orales, comportant un intérêt local ou un lien direct avec les affaires relevant de la compétence de la collectivité.

Comme le prévoit le règlement intérieur, nos questions vous parvenant deux jours ouvrés francs au moins, hors samedi et dimanche, avant la séance du 27 septembre, je vous remercie de les porter à l'ordre du jour de cette séance, à la suite des points soumis à délibération du conseil municipal.

Question N° 1 : Population scolaire

La rentrée scolaire 2021 vient de se dérouler dans le respect du nouveau protocole sanitaire mis en place par l'Education nationale.

Au plan local, la carte scolaire de la ville avait été revue à la rentrée 2017, avec notamment pour objectif le rééquilibrage des effectifs entre nos trois groupes scolaires et le maintien du nombre de classes ouvertes dans notre ville.

Nos questions :

Quatre ans après la mise en place de la nouvelle carte scolaire, quels sont le bilan de ce changement et les effectifs par établissements ? Pourriez-vous communiquer aux élus les chiffres de l'évolution de la population scolaire sur les dix dernières années ?

Question N°2 : Police municipale

Plusieurs départs sont intervenus ou vont intervenir au sein de notre police municipale.

Au regard du tableau des effectifs qui nous a été transmis, nous avons relevé le recrutement au 1^{er} octobre d'un nouveau chef de la police, ainsi que celui d'un brigadier-chef principal.

Attachés au rôle de prévention et de proximité de notre police municipale, nous souhaitons obtenir des informations sur le fonctionnement et les moyens alloués à ce service.

Nos questions :

Quels sont aujourd'hui les effectifs et les moyens financiers affectés au fonctionnement de la police municipale ? Quelles sont les missions prioritaires que vous lui avez fixées ?

La possibilité de faire évoluer cette police vers une police intercommunale est-elle envisagée à court ou moyen terme ?

. Question N° 3 : Bilan de l'Agenda d'accessibilité programmée et création de la Commission communale pour l'accessibilité

Ces dernières années, la ville a réalisé d'importants travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics. Elle a également arrêté en 2016 un **Agenda d'Accessibilité Programmée** définissant un échéancier de travaux pour l'ensemble des sites restant à mettre aux normes.

De même, pour le Transport public urbain, un **Schéma directeur** et un **Agenda d'Accessibilité Programmée** ont été validés en 2015.

Concernant les bâtiments, certains aménagements prévus ont été retardés ; au plan des mobilités, le réseau PASSO a évolué fin 2017 avec la création d'une deuxième ligne et la ville s'est récemment engagée dans la réalisation d'un plan vélo.

Conformément à l'article L2143-3 du code général des collectivités territoriales, dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une **Commission communale pour l'accessibilité**. Cette commission consultative est composée de représentants de la commune, d'associations d'usagers et de personnes handicapées. Elle intervient non seulement pour dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, des transports, mais également de la voirie et des espaces publics.

Elle établit un **rapport annuel** présenté en conseil municipal et peut faire toutes propositions utiles visant à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Nos questions :

Les Schémas d'Accessibilité programmés des bâtiments et des transports publics feront-ils l'objet d'une actualisation et leurs bilans présentés ?

La compétence mobilités étant aujourd'hui exercée par la Communauté de communes, comment la démarche engagée sera-t-elle poursuivie au regard des évolutions du service ?

La Commission communale pour l'accessibilité a-t-elle été constituée ? Sera-t-elle prochainement consultée sur l'évolution de l'Agenda d'Accessibilité Programmé des bâtiments publics et les réaménagements projetés pour la mise en œuvre du plan vélo ?

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à nos demandes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Pour le groupe Imaginons Obernai,
Catherine Edel-Laurent

